



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

Commune de BEIGNON  
Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-et-un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2025

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra,

FEUTELAIS Pierrick, BADOUAL Joël, BOUCHARD, Olivier CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LARGE Patrick, LANGLOIS Tony, LE CAIN Johann, THEBAUD Marie-Louise, WACQUEZ Pierre-Arnaud.

ABSENTS EXCUSÉS : Cellia BIENVENU (pouvoir à Sandra LE FORT), MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND), RIALET Sébastien. ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Joël BADOUAL est élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE BEIGNON

D20250908

1) Conformément aux articles L 1411.1 à L 1411.19 et R 1411.1 à R 1411.8 du code général des collectivités territoriales et aux articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande Publique, il est rappelé la procédure suivie dans le cadre de la passation du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de BEIGNON :

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21/03/2025 se prononçant sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de son service d'assainissement collectif,
- Vu la délibération du Conseil municipal désignant les membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
- Vu le procès-verbal de la Commission (CDSP) en date du 25/06/2025 sélectionnant les candidats admis à présenter une offre, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme dématérialisée avec publication au BOAMP le 05/05/2025,
- Vu l'avis sur les offres initiales et la proposition de la Commission (CDSP) en date du 03/07/2025,
- Vu le rapport en date du 30/09/2025 de Mme Sylvie HOURMAND maire de BEIGNON et rendant compte des principaux éléments de la consultation, de la négociation et exposant les motifs du choix de la société SAUR, ainsi que l'économie générale du contrat,

2) Après transmission des pièces aux membres du Conseil municipal dans les conditions et délais prévus à l'article L1411.7 du code général des collectivités territoriales,

Ceci exposé, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, conformément à l'article L 1411.7 du code général  
des collectivités territoriales,

- D'approuver le choix de la société SAUR comme attributaire de la délégation de service public relative à l'exploitation de son service public d'assainissement collectif pour une durée de 5 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 1 janvier 2026 ;
- D'approuver le projet de contrat de délégation, et ses annexes qui lui ont été soumis ;
- D'approuver les termes du règlement de service associé à ce contrat de délégation de service public.
- D'autoriser Madame la Maire à signer le contrat de délégation correspondant avec la société SAUR ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution ;

Le Maire,  
Sylvie HOURMAND

Le Secrétaire de séance,  
Joël BADOUAL

